

Plafistes® : la profession s'organise

Depuis l'intégration fin 2013 du collège « entreprises » de la FIPS (Fédération des industriels du plafond modulaire) au sein du groupement plafonds modulaires de l'UMPI-FFB, cette dernière a organisé de nombreuses actions afin de structurer cette profession, désormais désignée par le vocable « plafiste® ». Au cours du premier semestre 2014, sept réunions se sont déroulées dans toute la France, réunissant plus d'une centaine de participants. À la suite de ces rencontres régionales, des stages techniques d'une journée, intitulés « Les fondamentaux du plafond modulaire », ont été mis en place. Ils ont permis d'aborder les aspects normatifs et réglementaires du métier, notamment le NF DTU 58.1 et la réglementation acoustique, et seront reconduits en 2015. L'UMPI-FFB organise par ailleurs dans toute la France des sessions de CQP « Monteur de plafond modulaire », afin de permettre aux compagnons de bénéficier d'un diplôme, véritable reconnaissance du savoir-faire acquis sur le terrain. Parallèlement à ces actions, un recensement des plafistes® est en cours afin de mieux les connaître et les accompagner. Pour être référencées en tant que plafistes® et bénéficier des services du groupement plafonds modulaires de l'UMPI-FFB, les entreprises sont invitées à solliciter leur fédération départementale.

Pour en savoir plus :

UMPI-FFB (Union des métiers du plâtre et de l'isolation),
tél. : 01 40 69 52 14,
www.umpi.ffbatiment.fr